



Un doute ? Besoin d'aide ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil
le plus proche de chez vous
sur le site france-renov.gouv.fr



par téléphone
0 808 800 700

**France
services**

france-services.gouv.fr

**France services vous aide
dans vos démarches**

Vous rencontrez des difficultés avec
les démarches numériques ou administratives ?
Les conseillers France services peuvent
vous appuyer dans votre demande d'aide.



**Pour éviter
les arnaques
à la rénovation
énergétique,
adoptez
les bons réflexes !**

Repérez les arnaques et adoptez les bons réflexes

Les fraudeurs savent être persuasifs et utilisent de nombreuses techniques pour gagner votre confiance. Soyez vigilants !

Refusez le démarchage téléphonique.

Le démarchage téléphonique en matière de rénovation est interdit par la loi. Si votre interlocuteur dit travailler pour l'Anah ou l'État et vous propose des aides ou des travaux entièrement pris en charge, il ment.

« Bonjour, je suis un professionnel mandaté par l'État. »



Ne signez rien sous la pression.

Les escrocs font tout pour vous faire signer immédiatement. Prenez le temps de comparer plusieurs devis et de lire attentivement chaque document.

« J'ai besoin d'une signature dès aujourd'hui ! Vous pourrez lire tout ça plus tard. »



Les risques que vous encourez



Des travaux mal réalisés



un habitat dégradé et des factures qui explosent



L'usurpation d'identité



des escrocs qui pourront agir en votre nom



Une perte de la prime



l'ensemble des factures à votre charge

Méfiez-vous des offres trop belles pour être vraies.

Notamment les offres à 1€ ou les ristournes dissimulées, en échange d'un panneau publicitaire ou d'un témoignage vidéo. Elles cachent souvent des travaux de mauvaise qualité et peuvent vous coûter très cher.

« Tout est pris en charge vous n'aurez rien à payer. »



Ne transmettez pas vos données personnelles.

Ni au téléphone, ni à un simulateur en ligne. Vos identifiants fiscaux et bancaires peuvent être utilisés pour usurper votre identité et déposer une demande d'aide à votre nom.

« Encore quelques informations pour découvrir le montant de votre prime. »



Les conseillers France Rénov' sont là pour sécuriser votre projet !



Un service public neutre et gratuit



Des conseils sur les travaux et les aides



Une orientation vers les acteurs de qualité